

tions étrangères. Parmi les anciens cadets, cinquante-sept sont parvenus à un rang équivalent au rang de major-général ou à un rang plus élevé dans les forces armées de l'Empire britannique.

L'établissement du Collège, tel qu'exposé dans la loi de 1874 (37 Vict., c. 36), est fait dans le but de "donner une éducation complète dans toutes les branches de la tactique militaire, y compris l'art des fortifications, le génie et les connaissances scientifiques générales dans les matières relatives et nécessaires à la carrière des armes, et qui entrent dans la formation des officiers destinés au commandement et à l'état-major". En plus de ce qui précède, le cours d'instruction des cadets est de nature à procurer une formation pratique et scientifique en génie civil, en arpentage, en physique, en chimie, en anglais et en français. La discipline sévère maintenue au Collège est un de ses traits importants et la pratique constante de la gymnastique, de l'équitation, de manœuvres et d'exercices de toutes sortes en plein air stimule la santé et assure l'excellente condition physique des cadets.

Le Collège est situé à un mille de Kingston, sur le fleuve Saint-Laurent, à l'endroit où il débouche du lac Ontario. Les édifices du Collège proprement dit couvrent une superbe péninsule de 60 acres, qui s'étend entre l'embouchure de la rivière Cataract et Navy Bay. Des terrains adjacents, où se trouve Fort Henry, complètent un ensemble de 500 acres mis à la disposition du Collège comme terrain de manœuvre. A la pointe de la péninsule se trouve Fort Frederick, érigé en 1837, juste avant que Kingston devienne la capitale de la "Province du Canada"; ce fort faisait à l'époque partie des défenses de Kingston. Le Collège est administré par le Ministère de la Défense nationale; il était inspecté chaque année par une commission consultative composée de citoyens canadiens éminents, civils et militaires; la Commission faisait rapport et soumettait des recommandations au Ministre de la Défense nationale. Le Collège est sous la direction d'un commandant assisté d'un directeur du collège canadien d'état-major et d'un personnel compétent de professeurs et d'instructeurs civils et militaires.

Le cours de cadet de quatre ans donné avant la guerre conduisait à un "diplôme de spécialisation", à un "diplôme" ou à un "certificat de compétence militaire". Un certain nombre de commissions de la Force permanente, du Corps d'aviation royal canadien ainsi que certaines commissions des armées britanniques régulières, de l'armée hindoue et de l'aviation royale étaient offertes aux gradués chaque année. Un nombre limité de postes de cadets étaient disponibles chaque année en faveur des cadets qui désiraient obtenir une commission dans la Marine royale canadienne et qui avaient terminé avec succès les deux premières années d'études et qui n'avaient pas plus de vingt ans le 1er septembre de l'année où ils désiraient entrer dans la Marine. Les gradués qui entraient dans l'armée britannique avaient le privilège d'une année ou d'une année et demie d'ancienneté, afin d'établir une ancienneté équivalente entre les gradués du Collège militaire royal du Canada et ceux de la Royal Military Academy de Woolwich ou du Royal Military College de Sandhurst, les cours étant moins longs à ces dernières institutions qu'au collège canadien.

Les principales universités canadiennes admettaient les gradués recommandés en quatrième année du cours de génie civil et en troisième année des autres cours de génie; certaines universités admettaient les gradués en troisième année des arts et au cours de sciences. Les cadets finissants ont été autorisés, ces dernières années, à suivre des cours spéciaux en génie mécanique, électrique et minier, leur permettant, sur recommandation, d'aborder ces sujets en quatrième année à l'université.

Le diplôme du Collège militaire royal était accepté par les sociétés légales et les associations du barreau de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ontario, du Manitoba, de la